

PLAN DE RELANCE OCCITANIE RELOCALISEZ-VOUS EN OCCITANIE

« APPEL A RELOCALISATION / LOCALISATION INDUSTRIELLES DES SECTEURS STRATEGIQUES POUR LA RESILIENCE DE NOTRE ECONOMIE ».

Le présent Appel à relocalisation/localisation industrielles est ouvert à compter du 20 novembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable. Les candidatures pourront être déposées au fil de l'eau. Trois comités de sélection seront organisés en 2021 sur la base des dossiers déposés dans les délais suivants :

1^{er} délai : 31 janvier 2021

2^{ème} délai : 31 mai 2021

3^{ème} délai : 30 septembre 2021

La crise de la Covid-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française, et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. La crise fragilise durablement la situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement. Cette situation conduirait dans les secteurs critiques à un affaiblissement de la souveraineté et de la résilience économique de la France.

Au regard de leur importance pour la production industrielle, le renforcement de tout ou partie de chaînes de valeur critiques par le soutien à l'implantation en France de certains de leurs maillons apparaît nécessaire.

En Occitanie, l'objectif de contribuer à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques a été fixé par le Plan de Relance pour l'Emploi adopté par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée lors de l'Assemblée plénière du 16 juillet 2020. Dans cette optique, ont été actés d'une part la création d'une Agence Régionale d'Investissements Stratégiques (ARIS) et d'autre part le lancement d'un Appel à relocalisation/localisation industrielles.

L'ARIS a pour objectifs d'accompagner les projets industriels en région :

- Stratégiques en termes d'autonomie/souveraineté de transformation résilience, de rééquilibrage territorial et de l'économie de demain (émergence de nouvelles filières) ;
- Relevant des filières clés prioritaires suivantes : la santé, l'agroalimentaire et l'alimentation, les énergies renouvelables et la transition énergétique, les mobilités, le numérique.

Un Appel relocalisation/localisation industrielles est lancé pour identifier et accompagner la relocalisation dans ces cinq secteurs stratégiques pour notre région et pour la France afin de contribuer à la souveraineté et la résilience de notre économie.

Il permettra de proposer aux porteurs de projet retenus une offre de services globale par la Région et ses agences parmi lesquels un accompagnement personnalisé, un outil financier mais aussi du portage immobilier et d'équipements productifs, un foncier dérisqué, une offre de formation.

Par relocalisation industrielle, est entendue la relocalisation de productions et de services industriels qui ont été délocalisés ou localisés à l'étranger ou la localisation de productions qui apparaissent dans des filières émergentes et seront des segments

stratégiques à l'avenir. Il peut s'agir à la fois de projets exogènes mais aussi de projets endogènes.

Cet Appel à relocalisation s'inscrit également en cohérence avec le plan de relance de l'Etat annoncé le 3 septembre 2020 et l'appel à projet « Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie » annoncé par le ministère de l'industrie et BPI France ouvert du 31 août au 17 novembre 2020. Il est également complémentaire de l'appel à projet « Soutien à l'investissement Industriel dans les Territoires » (notamment dans les Territoires d'industrie) prévu sur 2020 et jusqu'en 2022 et de ceux de l'Adème pour soutenir la décarbonation de l'industrie.

1. OBJECTIFS ET CADRAGE DE L'APPEL A RELOCALISATION/LOCALISATION INDUSTRIELLES

L'appel à manifestation d'intérêt doit permettre à la Région Occitanie d'accompagner les meilleurs projets de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques. Il s'agit de diminuer leur degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens tout en développant les filières d'avenir garantissant la création de valeur en Occitanie, en France et en Europe.

Les projets qui seront retenus dans le cadre de l'Appel à relocalisation sont destinés à améliorer significativement le positionnement de la région sur le marché et dans la filière considérée. Ils doivent présenter un impact positif significatif sur l'emploi local, et contribuer ainsi au rééquilibrage territorial ; réaliser un effet de levier suffisant de la dépense publique sur les investissements privés.

1.1 Les filières stratégiques prioritaires ciblées

Entre juin et septembre 2020, la Région et son agence Ad'Occ ont procédé à une analyse des forces et des vulnérabilités du tissu industriel de l'Occitanie. Cette analyse a conduit la Région à cibler en priorité des secteurs stratégiques qui font l'objet du présent Appel à relocalisation.

Les thématiques sectorielles retenues pour cet Appel à relocalisation sont :

- La santé,
- L'agroalimentaire et l'alimentation,
- Les énergies renouvelables et la transition énergétique,
- Les mobilités, transports et logistique,
- Le numérique.

Pour chaque secteur, sont détaillés au paragraphe 4, l'impact de la crise du Covid-19 sur ce dernier, le positionnement de la Région Occitanie et les premières priorités identifiées.

1.2 La typologie des projets et porteur de projets cibles

Les projets de relocalisation présentés peuvent être en phase d'étude, de premier investissement ou de développement. Ils peuvent relever de la création d'activité, de la transformation, de la diversification. Il peut s'agir de projets de relocalisation/localisation, endogènes et exogènes.

Dans les 5 secteurs précédents, les projets peuvent se présenter sous la forme de :

- Projets d'étude de faisabilité préalable à la création de nouvelles unités de production (étude complète des coûts du projet d'implantation sur site, exploitation, investissements matériel et immatériel, disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, étude de marché ...)
- Développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants dans le cadre de création ou extension d'unités de production ;
- Création de nouvelles unités de production ;
- Développement d'unités de production structurantes pour la filière et/ou le territoire ;
- Développement et transformation d'unités de production pour les conduire à une industrie plus sobre en carbone, avec une moindre empreinte environnementale ;
- Création ou développement d'unités de récupération, démantèlement, revalorisation, réemploi, recyclage etc..., de composants, matériaux essentiels aux industries locales ;
- Création ou développement d'unités de fabrication de composants, intrants, équipements industriels essentiels aux 5 thématiques sectorielles détaillées ci-dessous.

1.3 Le bouquet de services régional offert aux lauréats de l'Appel à relocalisation

Les répondants à l'Appel à relocalisation sont invités à présenter leur projet et à préciser leurs besoins d'accompagnement par la Région et ses agences (AD'OCC, ARAC, AREC, ARIS ...) :

La Région et ses agences mobiliseront tous les leviers dont elles disposent afin de mener à bien ces relocalisations parmi lesquels :

- L'accompagnement en ingénierie ou expertise (études de faisabilité préalables, processus de transformation digitale et environnementale ...)
- La mobilisation des aides à l'investissement matériel et immatériel ;
- La mobilisation des aides à l'innovation (dont l'innovation de procédés et d'organisation) et R&D individuelle ou collaborative en vue de créer des unités de production ;
- Une offre foncière dérisquée mobilisable sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie : 500 hectares en Occitanie sont disponibles dont 400 hectares au sein des « Occitanie Zones Economiques » ;
- L'appui de leurs besoins en matière immobilière (ingénierie, portage immobilier et équipements productifs ...)
- L'accompagnement des besoins en matière de ressources humaines et appui à la formation ;
- La mise en réseau avec d'autres partenaires et entreprises ;
- L'intervention en fonds propres et quasi fonds propres des fonds d'investissement intervenant en Région dont celui de l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques.

Les entreprises sélectionnées dans le cadre du présent Appel à relocalisation bénéficieront de l'offre de service et de l'accompagnement personnalisé présentés ci-dessus dont des financements régionaux. A cette fin, les entreprises seront tenues de redéposer des dossiers de demande spécifiques. Etre retenu dans le cadre de l'Appel à relocalisation ne vaut pas attribution d'une aide régionale.

2 LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet doit être conforme aux critères d'éligibilité suivants :

Dossier :

1. être soumis dans les délais, sous format électronique sur le Hub Entreprendre <https://hubentreprendre.laregion.fr/>
2. former un dossier de candidature complet au sens administratif à fournir via le Hub entreprendre ;

Projet :

3. s'inscrire dans l'une des thématiques sectorielles identifiées au paragraphe 1 ;
4. correspondre à la nature des projets attendus indiqués au paragraphe 3 ;
5. porter sur des études et – ou investissements productifs réalisés en Occitanie et non engagés avant le dépôt de la demande d'accompagnement ;
6. constituer des projets qui vont améliorer significativement le positionnement de la région sur le marché et dans la filière considérée ; présenter un impact positif significatif sur l'emploi local, dans le territoire d'implantation ; réaliser un effet de levier suffisant de la dépense publique sur les investissements privés

Porteur :

7. être déposé de manière individuelle ou collective par une ou plusieurs entités regroupées en un consortium qui réalisera l'ensemble des dépenses présentées et assurera la gestion des outils créés à travers le projet. Dans le cas de plusieurs entités, l'une d'elles sera désignée « Cheffe de file du projet » et sera, au cours de la réalisation du projet, l'interlocuteur privilégié pour le consortium. Les entités impliquées doivent disposer d'une comptabilité autonome, identifiant très clairement les éléments de bilan, de compte de résultat et de flux financiers associés au projet. Un accord de consortium signé entre toutes les entités devra être produit ;
8. être porté par une société immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier ;
9. être porté par une société en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales. Si l'entreprise est une « entreprise en difficulté » au sens de l'article 2 point 18 du règlement général d'exemption par catégories au 31 décembre 2019, son projet déposé ne sera considéré comme éligible et donc instruit que si elle présente lors du dépôt de son dossier des éléments probants et jugés satisfaisants par l'Opérateur justifiant sa sortie du statut d' « entreprise en difficulté » avant la décision sur le financement potentiel.
10. être porté par une entreprise qui n'est pas sous le coup de la récupération d'aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne.
11. ne pas avoir cessé une activité identique ou similaire dans l'espace économique européen dans les deux dernières années précédant la demande d'aide relative au projet.

Les projets ne respectant pas l'un des critères d'éligibilité sont écartés du processus de sélection, sans recours possible.

3 LA NATURE DES PROJETS ATTENDUS PAR SECTEUR

3.2 Secteur de la Santé

Actuellement en France, en matière de santé, 80% des principes actifs de nos médicaments sont produits hors d'Europe, principalement en Chine ou en Inde.

La crise de la Covid 19 a mis en lumière les risques de tension dans les chaînes d'approvisionnement de produits de santé. Les projets qui seront accompagnés dans le cadre de l'AMI ont vocation tout d'abord à permettre la production de produits de santé comme étant prioritaires afin de faire face aux besoins sanitaires.

Le positionnement de la Région Occitanie :

- 18% de l'emploi total en Occitanie (140 000 salariés + 20000 entrepreneurs)
- L'Occitanie est la 6^{ème} région européenne avec 4,8% du PIB investi en R&D (1^e en France ; 4^e en R&D médicale)
- 9 000 chercheurs publics et privés
- 20 000 emplois dans le privé et 10 000 en R&D : plus de 200 PME et startups travaillent au quotidien avec les acteurs comme Sanofi, Evotec ou Pierre Fabre
- L'industrie de santé est de nature très hétérogène, elle regroupe une multiplicité d'acteurs de tailles différentes, couvrant des sujets allant de la molécule chimique ou biologique au dispositif médico-technologique de diagnostic et de thérapie.

Globalement, la filière peut être décrite ainsi :



Et les chaînes de valeur pré-identifiées sont :

Industries Pharmaceutiques et biotechnologiques, Dispositif médical (à haute et à faible VA), Diagnostic médical.

Les premières priorités identifiées en Occitanie ou type de projets :

- Favoriser le déploiement de nouveaux sites de production de principes actifs chimiques ou biologiques ;
- Attirer sur le territoire des laboratoires « Middle Pharma » ou « Big Pharma » capables de racheter les packages innovation des start-ups qui développent la R&D biotech en local ;
- Accroître la capacité de production du Diagnostic Médical & Diagnostic In Vitro en région (norme ISO 13485) :
 - Equipements de protection certifiés CE (masques sanitaires, blouses...)
 - Consommables médicaux (plaques de test, écouvillon...)
- Structurer/développer les capacités de production des nouveaux traitements en région (biothérapies, vaccins, plateforme de recherche de médicaments...)

- Relocaliser l'hébergement certifié des données de santé pour assurer la sécurité de ces données ;
- Favoriser la fabrication des machines de diagnostic Test Covid-19 ;
- Favoriser le développement de nouveaux services dans l'organisation des soins en matière de prévention, de télémédecine, de partage et de sécurisation des données ;
- Favoriser le développement des outils de e-santé, du numérique et de l'intelligence artificielle.

3.3 Secteur de l'agroalimentaire et de l'alimentation

Actuellement en France, en matière d'autonomie alimentaire, la France importe plus de 50 % des protéines végétales nécessaires à l'alimentation animale, notamment en provenance du Brésil.

Le positionnement de la Région Occitanie: (source chiffres 2016/DRAAF OCCITANIE)

- 1^{er} employeur de la Région ;
- CA Agroalimentaire et agricole en Occitanie représente 13,7 Milliards d'euros avec une répartition équitable entre l'agricole et les IAA soit 10% du CA agricole national et 4 % du CA des IAA national
- 1^{ère} région française en : nombre de SIQO, surface agricole utile BIO, ovins, production de pommes, apicole, semences, blé dur, sorgho et soja
- 2^{ème} région française : fruits et légumes avec 19 % des surface françaises, production de pommes, abricots, prunes et noisettes, asperges, concombres, pastèques et raisins de table
- 3^{ème} région : palmipèdes gras avec 15 % des effectifs français.

Globalement, la filière peut être décrite ainsi :



Et les chaînes de valeur pré-identifiées sont : la production, la transformation primaire (activités de collecte, tri, conditionnement et moulins) et secondaire (IAA), le négoce et la distribution et les services connexes.

Les premières priorités identifiées en Occitanie ou type de projets :

Les objectifs de l'Appel à relocalisation pour l'agro-alimentaire, dans un contexte de crise COVID-19, consistent à s'inscrire dans le Green New Deal régional et à relocaliser l'alimentation afin de corriger une incohérence forte en Occitanie : la majorité de ce qui est produit sur un territoire est exporté tandis que la majorité de ce qui est consommé est importé. En Occitanie, pour un grand nombre de productions, il serait possible de pourvoir les besoins de consommation des habitants de la Région. Le souhait ici n'est pas d'encourager une relocalisation visant à une forme d'autarcie alimentaire, mais simplement permettre aux consommateurs régionaux de trouver dans l'ensemble des réseaux de distribution une offre locale performante.

Pour parvenir à cette relocalisation, la Région souhaite notamment développer des outils intermédiaires manquants pour structurer la chaîne alimentaire et apporter de la valeur ajoutée. Ces outils, de production, transformation ou commercialisation devront être pensés collectivement, au bénéfice de tous et répartis équitablement sur le territoire.

Dans cette optique, les premières priorités sont de :

- Relocaliser les outils de production en Occitanie dans le domaine de l'agroalimentaire. Il pourra s'agir par exemple de développer le conditionnement et l'ensachage des farines ;
- Renforcer la filière des biens d'équipements pour l'agriculture et la viticulture ;
- Renforcer le sourcing régional des entreprises agro-alimentaires sur certaines matières premières (fruits et légumes, lait, farine, viande, alimentation pour les animaux d'élevage ...) en développant des projets amont-aval et la valeur ajoutée des productions transformées ;
- Inciter la production de produits surgelés pour accéder au marché de la RHD ; il s'agira notamment des filières fruits et légumes.

3.4 Secteur des énergies renouvelables et de la transition énergétique

Actuellement en France,

Entre 2006 et 2018, les emplois directs liés aux énergies renouvelables et de récupération ont connu une croissance de près de 50 % en passant respectivement de 60 550 à 90 120 emplois directs (équivalent temps plein ou ETP). En fonction des filières, on observe quelques fluctuations dans le temps qui

sont principalement liées à l'évolution du contexte réglementaire et de soutien public et aux coûts des technologies.

Les emplois identifiés correspondent majoritairement à des emplois pérennes et non délocalisables implantés sur l'ensemble des territoires. Près de la moitié des emplois sont liés à l'exploitation et à la maintenance des installations qui sont en fonctionnement.

Sur la même période, les marchés liés aux énergies renouvelables (EnR) et de récupération ont été multipliés par 2,4 en passant respectivement de 11 à 27 milliards d'euros par an (*source : Etude marché et emplois, Ademe 2020*).

La crise de la Covid 19

Alors que le marché des EnR est en pleine expansion, soutenu par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), la crise sanitaire a provoqué des tensions sur la fourniture d'équipements et de composants.

Pour autant, les entreprises de la filière ont été globalement moins impactées que d'autres secteurs.

Les EnR ont démontré pendant la crise du Covid leur capacité à couvrir une part importante des besoins énergétiques de la France. Avec la baisse de la consommation électrique de 15 à 20%, notamment suite à l'arrêt d'une partie de l'industrie, le taux moyen de production d'électricité des EnR a atteint, durant le confinement, entre 25 et 30%, avec un pic à 45%, contre environ 20% habituellement.

Le positionnement de la Région Occitanie

Dans le cadre de la stratégie Région à Energie Positive (REPOS), la Région s'est fixée pour objectifs de diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2050. Cet objectif ambitieux pour le développement des EnR ouvrent des perspectives en termes de marchés pour les entreprises de la filière.

En Occitanie, la répartition des emplois au sein de la chaîne de valeur est contrastée selon les filières (Cf. Etude E&Y Juin 2020) :

- Photovoltaïque : 23 % des emplois directs en France relevant du développement d'installations solaires PV sont situés en Occitanie, contre seulement 6 % pour la fabrication d'équipements ;
- Méthanisation : 52 % des emplois directs en France relevant de la fabrication d'équipements en France sont situés en Occitanie.

L'objectif est de développer 3 vecteurs énergétiques produits en Occitanie en 2050 : électricité / gaz / hydrogène et des systèmes énergétiques suivants :

- Hydrogène
- Solaire photovoltaïque
- Éolien en mer flottant
- Biogaz
- Eolien terrestre

Les enjeux :

- Impact multi filières sur les acteurs réseaux (électricité et gaz) : conversion, stockage, transport, distribution ;

- Impact secteur O&G : diversification vers les nouvelles énergies.

Les 3 usages prioritaires seront les transports, le bâtiment, l'industrie

Impact filière mobilité : nouveaux carburants, nouvelles motorisations

Impact filière construction : efficacité énergétique, autoconsommation

Les premières priorités identifiées en Occitanie ou type de projets :

- Attirer une gigafactory de modules ou panneaux solaires photovoltaïques ;
- Produire en région les composants électriques et électroniques critiques pour la conversion d'électricité (onduleurs, convertisseurs, régulateurs) ;
- Fabriquer en Occitanie électrolyseurs H2, PAC et systèmes d'intégration H2 en ligne avec la volonté de souveraineté technologique nationale et européenne sur la filière hydrogène ;
- Produire en Occitanie de l'hydrogène vert pour alimenter les différents usages, notamment mobilité : unités de production centralisées ou délocalisées ;
- Développer des systèmes intelligents pour optimiser la production et la consommation d'énergie (Smart Grid) ;
- Dans le domaine de l'éolien flottant, développer les compétences en support maritime pour la maintenance en mer et les relations avec les pays du Nord leader dans le domaine de l'installation en mer (GB, Pays-Bas, Danemark...) ;
- Faire monter en compétence les entreprises régionales sur la maintenance des pièces critiques pour l'éolien ;
- Accompagner la création d'une usine de recyclage des panneaux photovoltaïques ;
- Structurer une filière autour du démantèlement et du recyclage des parcs éoliens.

3.5 Secteur des mobilités, transports et logistique

Actuellement en France

Le secteur des transports fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis de transformation liés entre autres à l'amélioration des efficacités énergétique et opérationnelle. Les principaux enjeux de cette filière portent sur la transition énergétique, le développement du numérique (véhicule connectés et autonomes) ainsi que la gestion des flux (intermodalité, optimisation des trajets, ...). Alors que l'automobile avait fait le choix de délocaliser en grande partie sa production, la fermeture des frontières a fortement impacté les chaînes d'assemblage. Ce constat pourrait amener des opportunités de relocalisation dans le cadre de la mise en place de double-sources par exemple.

Considérée comme une alternative de premier choix à l'automobile voir au transport aérien sur les courtes distances, le secteur ferroviaire se structure principalement autour de grands projets de territoires et est attentif au maintien des carnets de commande, notamment issus de la commande publique.

Quant à la logistique, elle doit se réinventer, prendre part aux réflexions sur les mobilités durables et intelligentes et s'appropriier les innovations afin de s'adapter à la demande qui se veut toujours plus exigeante et aujourd'hui plus que jamais tournée vers une forte responsabilité sociale et environnementale. La crise sanitaire a permis à certains chargeurs de constater qu'il fallait intégrer d'autres critères que le prix dans le choix de leurs prestataires, afin de pouvoir sécuriser leur chaîne.

Dans la filière aéronautique, la fermeture des usines et des frontières dans le monde ont mis en exergue des problèmes d'approvisionnement de pièces et composants essentiels à l'activité des entreprises régionales. Plus précisément, l'arrêt des sites de production en Chine a généré des difficultés d'approvisionnement en puces électroniques qui auraient pu entraîner l'arrêt des chaînes de fabrication en Europe alors même que le virus n'était peu voire pas encore actif en Europe. Par ailleurs, la filière nationale a fait l'objet d'investissements des entreprises de production françaises vers les pays à bas coût afin de répondre aux exigences de plus en plus fortes des donneurs d'ordre en matière de coûts de revient.

Enfin, le marché du cycle bénéficie, quant à lui, d'une croissance solide et pérenne, dépassant la barre des 2 milliards d'euros de CA (+9,6%), ce dynamisme est largement porté par l'essor des vélos à assistance électrique. Néanmoins, la production sur le territoire a fortement régressé, seule une quinzaine d'usines de fabrication et d'assemblage existent aujourd'hui, produisant 750 000 vélos en France chaque année. Ces unités sont largement assemblées à partir de composants fabriqués à l'étranger.

La crise du COVID 19 :

- Sur la filière aéronautique :

Cette dernière est un des secteurs les plus impactés par la crise actuelle avec une baisse d'au moins 30% de l'activité des compagnies aériennes et corrélativement baisse de la demande d'avions entre 40% et 60% dans les 5 années à venir. A court terme, l'industrie aéronautique doit faire face à une surcapacité de production de 50%. La supply chain est par conséquent fortement impactée :

Si les rangs 1 rapatrient en interne la production aujourd'hui sous-traitée pour se maintenir (mais avec des impacts sur l'emploi - Latécoère, Safran, Ratier-Figeac...), les rangs 2 et 3 subissent une baisse de charge extrêmement importante.

Le mouvement de concentration de la filière va s'accélérer. Le risque existe de rachats par des fonds ou acteurs étrangers, y compris sur des compétences/produits de niche, et de la perte de souveraineté associée.

- Sur la filière ferroviaire – DGD

Le secteur ferroviaire est tributaire des grands projets structurants des territoires et est attentif au maintien des carnets de commande, notamment issus de la commande publique.

- Sur la filière automobile dont les véhicules électriques et les véhicules autonomes

La crise sanitaire a porté un coup d'arrêt massif et brutal à l'ensemble de la filière automobile française. L'approvisionnement s'est raréfié, parfois stoppé, les usines se sont arrêtées et les concessions ont fermé. En avril le secteur a connu une baisse moyenne de plus de 80%. Les prévisions actuelles du marché automobile font état d'une baisse du marché en 2020 d'au moins 20% au plan mondial et 30% au niveau européen. Le marché du véhicule industriel est également très fortement impacté par la baisse des activités économiques du pays.

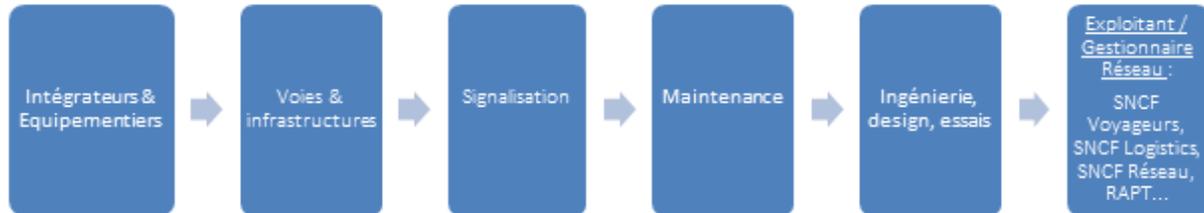
Le secteur automobile fait face depuis plusieurs années à de nombreux défis de transformation, liés notamment au déclin rapide du diesel et à la nécessaire transition des motorisations vers l'électrique. Les enjeux majeurs de transition écologique doivent guider les projets d'innovation et constituer le fil rouge de la transformation des entreprises du secteur afin de renouveler le parc automobile français en faveur des véhicules propres et investir pour produire les véhicules de demain.

- Sur la filière du vélo, la crise a démontré le potentiel de développement et la diversité des usages du cycle dans le cadre d'une mobilité plus douce rendue désormais accessible par le développement du vélo à assistance électrique (VAE). La technicité et la valeur ajoutée de ce « nouveau » produit a également permis de mettre en lumière le gisement d'emplois dans la filière des services et produits associés. La dépendance déjà ancienne vis-à-vis d'une production étrangère et lointaine, conjuguée à l'arrivée de technologies encore émergentes (en termes de motorisation notamment), dans un contexte de développement des usages, a favorisé une prise conscience quant à l'opportunité d'une re/localisation de certains maillons de la chaîne de valeur.

Le positionnement de la Région :

- Dans le domaine des mobilités aéronautiques
 - En Occitanie, l'industrie aérospatiale comporte 687 entreprises, soit plus de 110 000 emplois, dont près de 88 000 emplois dédiés, un CA > 10 Md€ hors Airbus.
 - La filière aéronautique représente 40% de l'emploi industriel en région.
 - 3 avionneurs : Airbus, ATR, Daher
 - Un pôle de compétitivité dédié à l'aérospatial de portée mondiale : Aerospace Valley
 - De nombreux bassins d'activités et d'emplois comme à Tarbes, Figeac, Nîmes, Pamiers ... et la présence de la Mécanic Vallée au nord du Lot et de l'Aveyron
 - Le premier pôle français d'enseignement supérieur et de recherche en aéronautique et spatial
 - Un Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) : ANITI (Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute) qui doit rassembler notamment les recherches, applications et formations en intelligence artificielle dans les domaines du transport et de l'environnement.
- Dans le domaine des mobilités terrestres : ferroviaire, véhicule électrique, véhicule autonome et connecté et vélo
 - Ferroviaire
 - La filière ferroviaire en Occitanie représente une soixantaine d'entreprises et environ 6 000 emplois.
 - Plus 30 entreprises sont membres du cluster Mipirail.

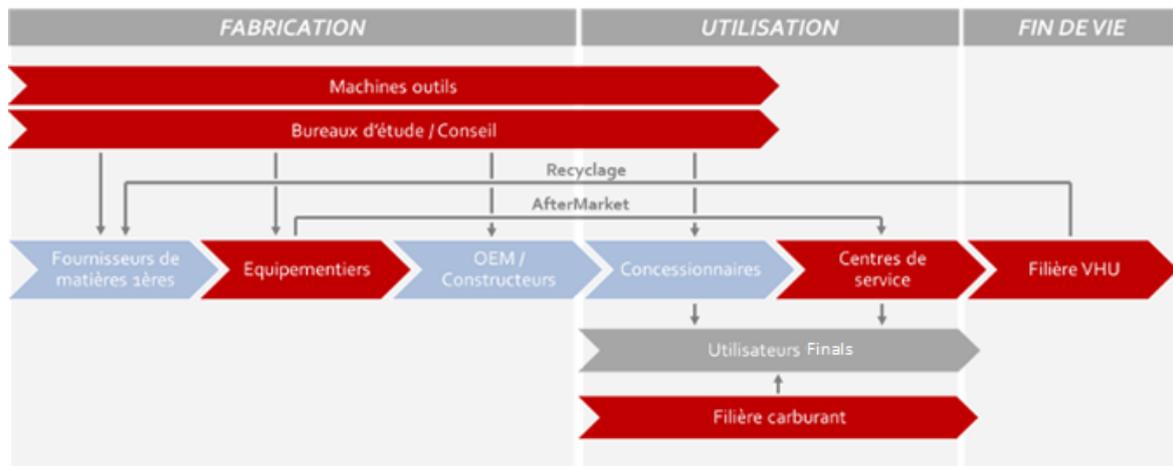
Globalement, la filière ferroviaire peut être décrite ainsi :



▪ Véhicule électrique

- La filière automobile en Occitanie représente 12 000 emplois, dont 6 000 emplois chez les grands équipementiers (Conti, Bosch, Adient, Valeo, Autoneum, NTN, Hella, Sogefi, Comau...), dont 6 000 emplois chez les grands équipementiers (Conti, Bosch, Adient, Valeo, Autoneum, NTN, Hella, Sogefi, Comau...),
- Le chiffre d'affaires cumulé s'élève à plus de 3 milliards d'euros.
- La région dispose tout d'abord d'une solide base d'équipementiers automobiles produisant des composants.
- Les atouts de la région pour le véhicule électrique en particulier sont des compétences de conception en connectivité avec Renault Software Labs, seule entité locale d'un grand constructeur, en IA, en électronique de puissance et stockage de l'énergie, et grâce au tissu aéronautique en matériaux, systèmes embarqués, ingénierie systèmes et harnais.
- En fin de chaîne, la région dispose de la présence d'une des rares acteurs du recyclage des batteries avec la SNAM.
- En matière de services, la région offre de fortes compétences en GNSS, Big Data, IA, collecte de données avec des acteurs capables de traiter la chaîne de valeur des logiciels de bout en bout.
- Enfin, des acteurs régionaux sont également présents sur les infrastructures de charge électrique, tant sur la conception de systèmes de stockage et électronique de puissance, que sur la production.

Globalement, la filière automobile peut être décrite ainsi :



- Véhicule autonome et connecté

Tous les maillons de la chaîne de valeur sont présents en Occitanie :

- EasyMile un 2 des leaders français sur le segment des navettes autonomes
- Implantation récente du Groupe Renault à travers sa filiale Renault Software Labs
- Siège France de Continental et implantation de son unité de R&D Digital Services
- Centre de recherche Orange sur la technologie 5G
- Nombreux acteurs ingénierie capteurs et semi-conducteurs
- Des projets fédérateurs tels que Commute, Vilagil, Autocampus, Expérimentation EVRA

- Vélo

- La filière vélo en Occitanie comprend 60 entreprises et 1000 salariés (hors magasins de détail), structurée et animée par le 1^{er} cluster français, Vélo Valley, reconnue nationalement pour la diversité de ses métiers et la qualité de ses savoir-faire.
- En cohérence avec son ambition de « Région à énergie positive », la Région Occitanie appuie le développement de la pratique via des subventions aux équipements et son soutien à l'aménagement de voies cyclables.

Les premières priorités identifiées en Occitanie ou types de projets

- Dans le domaine des mobilités aéronautiques

La Région a adopté le 16 juillet 2020 un plan d'action pour la relance du secteur aéronautique, le plan Ader exceptionnel, visant à faire face à la crise actuelle du secteur et à préparer son avenir. Les priorités en matière de relocalisations ou localisations sont les suivantes :

- Relocaliser en région des productions offshore, lorsqu'elles correspondent à une volonté pérenne de produire certaines pièces ou sous-ensembles en Occitanie, tirant les leçons de la crise Covid-19 (rupture des chaînes d'approvisionnement) et tenant

- compte, le cas échéant, de certains inconvénients économiques globaux de délocalisations ou localisations passées à l'étranger ;
- Amplifier la stratégie industrielle de l'avion vert ;
 - Favoriser l'approvisionnement en matériel électronique et matériaux stratégiques ;
 - Favoriser la création et structuration d'une filière régionale de démantèlement et de recyclage.
- Dans le domaine des mobilités terrestres : ferroviaire, véhicules électriques, autonomes
- Faire de l'Occitanie un territoire d'innovation et d'expérimentation de la mobilité intelligente et durable en favorisant l'émergence de projets d'innovation d'envergure (engins de mobilités du futur, développement de technologies embarquées, trains autonomes, outils de digitalisation des infrastructures ferroviaires...) ;
 - Développer les infrastructures de mobilité verte (recharge électrique et distribution de biogaz, systèmes énergétiques smart-grid) ;
 - Développer des projets de logistique industrielle favorisant l'optimisation des flux, l'intermodalité, la gestion des entrepôts.
 - Favoriser la création et structuration de filières régionales de démantèlement et de recyclage.
- Dans le domaine du vélo
- Fabriquer des composants / accessoires puis rapidement créer des usines d'assemblage et construire des vélos (créer de la valeur par des dépôts de brevets, l'élaboration de concepts, la création de marques...) ;
 - Saisir les opportunités offertes par le vélo à assistance électrique (exemple la motorisation avec un positionnement milieu-haut de gamme) ;
 - Concrétiser le projet de centre de recyclage préfiguré par la Vélo Valley, en lien avec la future application de la loi AGECE qui dispose en effet que la responsabilité des industriels sera étendue en créant de nouvelles filières pollueurs-payeurs. Parmi celle-ci une filière des articles de sport et de loisirs sera créée à compter du 1er janvier 2022. Elle va impliquer d'atteindre des objectifs ambitieux en terme de réemploi, de réparation et de réutilisation.

3.6 Secteur du numérique

Actuellement en France,

En 2019, les entreprises françaises du secteur du numérique (constructeurs, sociétés de services et éditeurs de l'informatique, du digital et des télécoms) représentent un marché de 150 milliards d'euros comparé aux banques et assurance et à l'aéronautique comptent à hauteur de 105 et 65 milliards d'euros. Les dépenses sur ce secteur représentent actuellement 6% du PIB.

La crise de la Covid 19

La crise a un impact varié sur ce secteur lui-même très hétérogène.

Elle a ralenti le dynamisme du secteur : sur 2019, ce dernier affichait en effet une croissance de 4,2%. Après la crise, il prévoit une baisse de chiffre d'affaires de 6,7% pour l'ensemble du secteur sur l'année 2020. Le ralentissement concerne les trois grandes activités : les éditeurs de logiciels, les entreprises de services du

numérique (ESN), et le Conseil en technologies (R&D externalisée) qui est le plus fortement touché en raison des impacts simultanés sur l'aéronautique et l'automobile.

Ce secteur montre toutefois des signes légers de reprise : redémarrage des projets en cours et reprise de l'activité commerciale pour 86% des entreprises. (Source : SYNTEC national – juillet 2020).

Face à la crise, le numérique a montré son potentiel de résilience et de proximité, en étant l'un des premiers secteurs à s'organiser en télétravail et profitant d'opportunités apparues pour certains segments de la filière. En effet, des secteurs tels que les SI/télécoms, la cyber-sécurité, les acteurs du cloud, de la vidéo ont été fortement sollicités pour répondre aux nombreuses attentes des entreprises devant s'organiser pour poursuivre à minima leurs activités en période de confinement.

Enfin, la sortie de crise créera de nouvelles opportunités, notamment en lien avec la digitalisation des autres filières et l'industrie du futur. Le numérique a un rôle important à jouer pour la relance de l'économie.

Le positionnement de la Région :

- La filière numérique en Occitanie comprend plus de 18 500 établissements, dont 16 500 sièges sociaux représentant près de 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé
- Le chiffre d'affaires cumulé de la filière s'élève à plus de 8 milliards d'euros
- La filière numérique régionale est riche d'un cluster (Digital 113) de plus de 400 membres, d'un pôle de compétitivité (Aerospace Valley) dont l'un de ces « Écosystèmes d'Excellence » est dédié à l'économie de la donnée et l'IA (280 participants), de fablabs, d'associations telles que l'IoT Valley, AT HOME, la Mêlée et de centres de recherche prestigieux tels que le LAAS-CNRS, l'IRIT ou le LIRMM.
- L'Occitanie rivalise avec les grandes régions européennes en abritant des entreprises à forte notoriété internationale (IBM, Dell Intel, Ubisoft...), mais présente aussi un riche écosystème de start-ups du numérique avec des « gazelles » telles que SigFox, AWOX, CORTUS, ...
- Le territoire régional accueille l'initiative ANITI, l'un des quatre instituts 3IA (institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle) labellisé en avril 2019.
- L'Occitanie porte une vision responsable du développement du Numérique en fédérant les acteurs industriels, privés, académiques et institutionnels au sein de la dynamique Occitanie Data dont l'objectif est de développer une économie durable de la donnée notamment par la création d'un cadre de confiance éthique, équitable et souverain autour du Big Data et de l'Intelligence Artificielle pour accompagner et accélérer la transformation numérique.

Les premières priorités identifiées en Occitanie ou types de projets :

- Relocaliser l'hébergement des données pour garantir la souveraineté et la sobriété des réseaux :
 - Permettre la souveraineté numérique du territoire et l'interconnexion des fibres
 - Accroître la souveraineté et l'efficacité du trafic internet (problématique des GIX)
- Soutenir les projets développant l'utilisation de données massives et les traitements algorithmiques de pointe (intelligence artificielle)

- Soutenir les projets de cyber-sécurité notamment pour les applications dans les secteurs sensibles ;
- Développer l'indépendance numérique régionale et les circuits courts :
 - Favoriser la production en région de hardware informatique, du composant à l'ordinateur en passant par la carte électronique ;
 - Attirer sur le territoire des entreprises stratégiques susceptibles de mettre au point les outils numériques de demain, ou des briques de ces équipements.
- Contenir l'impact environnemental de l'augmentation des usages numériques et augmenter l'indépendance numérique régionale :
 - Structurer une filière dédiée au recyclage et à la valorisation des composants, recenser et promouvoir les filières régionales existantes de revalorisation des déchets électroniques ;
 - Favoriser et participer à la réduction de la production de terminaux en mettant en place des actions en faveur de la prolongation de la durée de vie, du recyclage et de la réutilisation/seconde vie des équipements informatique & de la réduction de l'empreinte des usages de ces terminaux.

4 CALENDRIER DE L'APPEL A RELOCALISATION/LOCALISATION INDUSTRIELLES, PROCESSUS DE SELECTION, CADRE JURIDIQUE

4.1 Le présent Appel à relocalisation est ouvert à compter du 20 novembre 2020 pour une durée d'un an

Les candidatures pourront être déposées au fil de l'eau. Trois comités de sélection seront organisés en 2021 sur la base des dossiers déposés dans les délais suivants :

- 1^{er} délai : 31 janvier 2021
- 2^{ème} délai : 31 mai 2021
- 3^{ème} délai : 30 septembre 2021

4.2 Les étapes

- Dépôt des dossiers par les entreprises sur la plateforme <https://hubentreprendre.laregion.fr/>
- Comité de sélection collectif au sein de la Région et de ses agences ;
- Les entreprises sélectionnées se verront désigner un référent en charge des échanges avec l'entreprise, de l'accompagnement, du suivi et de la coordination du bouquet de services régional et des agences ;
- Processus accompagnement du candidat pour mettre en place le bouquet de service.

4.3 Cadre juridique

L'intervention de la Région s'effectue dans le respect de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat, sur les bases juridiques suivantes et tout autre qui pourrait entrer dans le champ du présent Appel à relocalisation :

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Régime cadre exempté SA.39252 relatif aux aides à finalité régionale (AFR)
- Régime cadre exempté SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME
- Régime cadre exempté SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pour la période 2014-2020

- Régime cadre exempté de notification n° SA 49435 relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020
- Régime cadre notifié de notification n° SA 41735 relatif aux aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020
- Régime cadre exempté SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement
- Régime cadre exempté de notification N° SA.40208 relatif aux aides en faveur de l'emploi des travailleurs défavorisés et des travailleurs handicapés pour la période 2014-2020
- Règlement n° 1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »
- Aide temporaire pour le soutien aux entreprises – COVID-19 (SA.56985 modifié par l'amendement SA.57299), à mobiliser avant le 30 juin 2020, mesure d'aide limitée à un montant de 800.000 € par entreprise.
- Aide à la RDI et aux investissements spéciale « produits pour la Covid-19 » (SA.57367)

5 MISE EN OEUVRE – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Les dossiers seront déposés sur la plateforme <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

L'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction sera chargée de :

- réceptionner, les dossiers et vérifier le respect des critères d'éligibilité (paragraphe 3) ;
- d'organiser les comités de sélection composés de représentants de la Région et des agences ;
- d'assurer le suivi et la coordination de l'Appel à relocalisation industrielles.

Lors de ces comités de sélection, une fois le dossier retenu, un référent sera désigné au sein des équipes, référent qui assurera le dialogue et l'accompagnement de l'entreprise pour la mise en place du bouquet de services régional.

6 CONTACTS ET INFORMATION

Vous trouverez les informations relatives à cet appel relocalisation/localisation industrielles sur la plateforme <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

Pour les questions relatives à cet appel à manifestation d'intérêt vous pouvez contacter :

Marie-Isabelle MESSINES

Téléphone : 05 62 72 71 19 – 06 82 59 62 77

Mail : marie-isabelle.messines@arac-occitanie.fr